

## **Compte rendu de la réunion du 07 juillet 2016 du Conseil de l'Ecole Doctorale**

**Etaient présents** : Mmes et MM. Katia BLAIRON, Cécile BOURREAU-DUBOIS, Emmanuelle FILIPETTO, Jean-Luc HERRMANN, Bruno JEANDIDIER, Sophie LACOUR, François LORMANT, Jean-Noël ORY, Stéphane PIERRE-CAPS, Nicolas RUIZ, Pierre TIFINE, Wafa TOUBI.

**Etaient excusés** : Mmes et MM. Olivier CACHARD, Pierre DEHEZ, Serge GARCIA, Frédéric GEA, Xavier HENRY, Sébastien LIARTE, Pascaline MOTSCH, Florent NOEL, Benoît PLESSIX, Hélène SAY.

Enfin, Mme Myriam DORIAT-DUBAN, directrice de l'École doctorale et Mme CLAUDEL-CECCHI, gestionnaire administrative, étaient présentes.

### **Relevé de décisions**

**1. Avis sur une demande de dérogation de Master**

M. Bourges MBA NDONG : avis favorable à la majorité (4 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions) pour équivalence à un Master français.

**2. Approbation du programme doctoral 2016/2017 :**

Le conseil de l'ED SJPEG approuve à la majorité (une abstention) le programme doctoral 2016/2017.

**3. Approbation du calendrier et de la procédure du concours 2016 des contrats doctoraux**

Le conseil de l'ED SJPEG approuve à l'unanimité le calendrier et la procédure du concours 2016 des contrats doctoraux.

Le conseil de l'ED SJPEG approuve à la majorité (une abstention) la composition de la commission pour le concours 2016 des contrats doctoraux.

Mme Doriat-Duban ouvre la réunion du Conseil de l'Ecole doctorale SJPEG à 09h30.

### **A. Informations de la directrice de l'ED**

Mme Doriat-Duban informe le Conseil que l'ED SJPEG a reçu la conférence des directeurs d'ED en économie-gestion le jeudi 30 juin 2016 (8 présents venant de Paris 2, Grenoble, Paris Saclay, Montpellier, Nice, Rennes et Strasbourg ; tous sont des économistes). Mme Doriat-Duban explique que les discussions ont porté principalement sur l'application du nouvel arrêté relatif à la formation doctorale ainsi que sur les pratiques en matière d'HDR.

Mme Doriat-Duban informe le Conseil qu'elle ira défendre le projet de l'ED SJPEG devant le Conseil Scientifique vendredi 08 juillet 2016 à 14h.

Mme Doriat-Duban indique au Conseil que l'ED n'a pas eu de nouvelles concernant le nouveau décret sur les contrats doctoraux et notamment sur le passage à des vacances pour tous (même pour

les non DCCE). Mme Doriat-Duban précise que le Président estime que le décret devrait sortir prochainement, courant juillet.

Mme Doriat-Duban demande aux laboratoires d'encourager les directeurs de thèse potentiels à répondre à l'ED concernant leur domaine de recherche afin d'affiner l'affichage sur le site internet (l'ED va relancer les directeurs de thèse et en particulier les nouveaux pour connaître les thématiques sur lesquelles ils souhaitent encadrer des thèses).

## **B. Dossier individuel**

### **Demande d'inscription sans master français**

- Dossier de Monsieur Bourges MBA NDONG

Demande d'inscription en 1ère année de thèse sous la direction de Thierry TAURAN.

Rapporteurs : Olivier CACHARD et Xavier HENRY

Mme Doriat-Duban lit le rapport de Monsieur Henry qui est favorable à l'équivalence du Master de Monsieur MBA NDONG avec un Master français.

Mme Doriat-Duban précise que le deuxième rapport n'est pas parvenu à l'ED avant la réunion.

Après discussion, Mme Doriat-Duban propose de donner un avis favorable pour l'équivalence du diplôme du candidat avec un master 2 français.

*Le Conseil valide à la majorité (4 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions) le diplôme de Master Recherche option droit des affaires des Espaces communautaires africains obtenu en 2016 à l'université Omar Bongo à Libreville au Gabon de Monsieur Bourges MBA NDONG, comme équivalent à un master français.*

## **C. Approbation du compte-rendu de la réunion du CED du 13 juin 2016**

Mme Doriat-Duban soumet le compte-rendu de la réunion du 13 juin 2016 pour approbation du Conseil.

Monsieur Jeandidier fait remarquer qu'il y a une erreur page 1 et qu'il faut indiquer contrat « quinquennal » et non pas contrat « quadriennal ».

Monsieur Jeandidier demande deux modifications page 4 ; d'une part à la fin du 5<sup>ème</sup> alinéa, remplacer la mention « déjà » par « parfois » et d'autre part, dans le 8<sup>ème</sup> alinéa, ajouter la mention « pour les contrats doctoraux LUE après « langue anglaise ».

*Le Conseil approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 13 juin 2016 avec les modifications demandées par Monsieur Jeandidier.*

## **D. Approbation du calendrier et de la procédure du concours 2016 des contrats doctoraux**

Mme Doriat-Duban précise au Conseil que le nombre de contrats doctoraux 2016 attribués à l'ED SJPEG est de 10 contrats comme l'année passée.

Mme Doriat-Duban demande au Conseil s'il est favorable au fléchage d'un contrat sur l'axe « mutations des institutions et des organisations » comme l'année passée.

Mme Doriat-Duban précise que le fait qu'un des intitulés des axes de recherche du laboratoire IRENEE soit identique à cet axe, ne garantit pas que le contrat soit automatiquement attribué à l'IRENEE.

Mme Doriat-Duban propose de voter favorablement au fléchage d'un contrat doctoral sur l'axe « mutations des institutions et des organisations ».

***Le conseil valide à l'unanimité le fléchage d'un contrat doctoral 2016 sur l'axe « mutations des institutions et des organisations ».***

Mme Doriat-Duban précise que les pièces constitutives du dossier de candidature sont les mêmes que l'année passée et qu'elle propose le maintien d'une procédure en deux étapes à savoir l'admissibilité sur dossier puis l'admission après audition.

Mme Doriat-Duban propose au Conseil le calendrier suivant : date et heure limite de dépôt des dossiers de candidature le vendredi 02 septembre 2016 à 12h00 ; réunion de la commission de sélection des candidats auditionnés le mardi 06 septembre 2016 à 13h00 ; auditions des candidats le jeudi 08 septembre 2016 dès 8h30 et affichage des résultats du concours le vendredi 09 septembre 2016 à 14h00.

Mme Doriat-Duban propose, compte-tenu du respect de la rotation entre les membres du Conseil chaque année, la composition de la commission indiquée ci-dessous :

En gestion : Jean-Noël ORY

En droit public et science politique : Katia BLAIRON

En droit privé et sciences criminelles : Olivier CACHARD

En histoire du droit : François LORMANT

En économie : Myriam DORIAT-DUBAN

Monsieur Ory et Mme Blairon informent la directrice de l'ED SJPEG de leur indisponibilité le jeudi 8 septembre 2016.

Mme Doriat-Duban propose donc que ce soit Pierre Tifine qui représente le droit public et la science politique et que ce soit Jean-Luc Herrmann qui représente les sciences de gestion.

La commission sera donc composée comme suit :

En gestion : Jean-Luc HERRMANN

En droit public et science politique : Pierre TIFINE

En droit privé et sciences criminelles : Olivier CACHARD

En histoire du droit : François LORMANT

En économie : Myriam DORIAT-DUBAN

Mme Doriat-Duban demande au Conseil de voter favorablement à la proposition de calendrier, de modalités et de composition de la commission pour le concours 2016 des contrats doctoraux de l'ED SJPEG.

***Le conseil valide à l'unanimité le calendrier et la procédure pour le concours 2016 des contrats doctoraux de l'ED SJPEG.***

***Le conseil valide à la majorité (1 abstention) la composition de la commission pour le concours 2016 des contrats doctoraux de l'ED SJPEG.***

## **E. Approbation du programme de formations doctorales 2016/2017**

Le projet de maquette de formations 2016/2017 proposé par l'ED en collaboration avec les laboratoires est projeté devant le Conseil.

Mme Doriat-Duban présente dans un premier temps les modules proposés dans le cadre de l'unité d'enseignement « approfondissements disciplinaires » puis ceux de l'unité d'enseignement « Méthodologies et techniques de recherche » et enfin ceux de l'unité d'enseignement « Insertion professionnelle post-doctorat » (voir document en annexe).

Mme Doriat-Duban détaille le contenu du module « insertion professionnelle des docteurs du domaine DEG, proposé par Magali Brunel et Anne Thiriet de la SOIP.

Mme Doriat-Duban s'adresse à Monsieur Herrmann pour confirmer la possibilité du module « modèles de durée » commun aux parcours d'Economie et de Gestion. Monsieur Herrmann confirme la tenue de ce module. Mme Toubi confirme la nécessité de ce module pour les doctorants en Economie.

Mme Doriat-Duban explique que le séminaire en anglais a été compliqué à mettre en place par manque d'intervenants et ajoute que peu de doctorants y ont assisté. Mme Doriat-Duban précise qu'elle souhaite le maintenir pour 2016/2017 et espère que les doctorants vont prendre conscience de l'importance de ce type de module pour eux.

Mme Doriat-Duban précise au Conseil que les formations proposées par le CLED ne sont toujours pas adaptées aux doctorants de DEG et que beaucoup de doctorants assistent aux formations proposées par l'ED Stanislas.

Les doctorants élus du Conseil tiennent à préciser qu'ils ont déjà remonté le problème concernant les formations transverses proposées par le CLED mais ils ont l'impression que leurs remarques ne sont pas prises en compte.

Mme Doriat-Duban ajoute que le module « Ethique de la recherche » est renouvelé pour 2016/2017. Monsieur Ruiz demande l'intérêt de proposer la formation à la base de données Cerclab. Mme Doriat-Duban estime que cela peut intéresser les doctorants notamment en ce qui concerne la méthode de constitution de la base.

Mme Doriat-Duban insiste sur le fait que les propositions de formations doivent correspondre aux besoins des doctorants.

Monsieur Ruiz pense qu'il y a un problème d'adéquation entre l'offre et les besoins des doctorants notamment en Histoire du droit. Mme Doriat-Duban déplore que les doctorants ne formulent pas davantage de demandes malgré les multiples relances de l'ED et réaffirme que la volonté de l'ED est de fournir des formations qui correspondent aux besoins, ce qui suppose que ces besoins soient clairement exprimés.

Une discussion s'engage au sein du Conseil sur le fait que la formation doit être une ouverture et ne pas concerner uniquement la thèse propre du doctorant.

Mme Doriat-Duban propose au Conseil de valider la proposition de maquette des formations pour 2016/2017.

*Le Conseil valide à la majorité (1 abstention) la maquette des formations pour l'année universitaire 2016/2017.*

## **F. Approbation du calendrier et de la procédure du prix 2016 Elinor OSTROM**

Mme Doriat-Duban propose au Conseil le calendrier suivant : appel à candidature aux directeurs de laboratoire le vendredi 08 juillet 2016 ; les candidatures devront parvenir à l'ED (pour transmission au Pôle ensuite) au plus tard le vendredi 30 septembre 2016 à 16h00, délai de rigueur ; la procédure

d'expertise externe aura lieu entre le 03 octobre et le 04 novembre 2016 au plus tard et le choix du lauréat se fera lors du Conseil de l'ED mi-novembre 2016 et transmission au Pôle ensuite.

Mme Doriat-Duban précise que les thèses éligibles sont celles soutenues entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2015.

Mme Doriat-Duban ajoute que la commission d'attribution est composée de 5 membres dont 4 membres universitaires extérieurs du Conseil de l'ED SJPEG à savoir M. le Professeur Pierre Dehez de l'Université catholique de Louvain, Mme le Professeure Isabelle Riassetto de l'Université de Luxembourg, M. le Professeur Florent Noel de l'IAE Universités de Paris 1, de M. le Professeur Benoît Plessix de l'Université Paris 2 et de la directrice de l'ED SJPEG.

Mme Doriat-Duban demande au Conseil de valider le calendrier et la procédure relatifs au Prix 2016 Elinor Oström.

***Le Conseil valide à l'unanimité le calendrier et la procédure du prix de thèse 2016 Elinor Oström.***

## **G. Mise en application de l'arrêté du 25 mai 2016**

Une discussion s'engage sur les propos du VPCS dans le mail adressé aux directeurs d'ED et directeurs de laboratoire et concernant l'application du nouvel arrêté.

Monsieur Pierré-Caps explique qu'il est en désaccord avec l'interprétation du VPCS notamment sur la parité. Une discussion sur la parité dans les jurys de thèse s'engage entre les membres du Conseil.

Monsieur Pierré-Caps explique que l'interprétation du VPCS est erronée et que l'arrêté précise des obligations de moyens et pas de résultats.

Monsieur Jeandidier propose que les directeurs de laboratoire répondent à ce mail.

Mme Doriat-Duban explique qu'elle a sollicité des juristes et notamment Monsieur Lafaix, Monsieur Renaudie et Monsieur Fardet pour l'interprétation du nouveau texte.

Mme Doriat-Duban explique qu'une convention de formation sera proposée par Adum et qu'il faudra faire attention au projet professionnel du doctorant.

Monsieur Pierré-Caps explique que les doctorants de l'IRENEE sont préoccupés et ont la crainte d'être noyé d'un magma bureaucratique. Mme Doriat-Duban explique que l'objectif de l'ED est justement d'éviter que le nouvel arrêté ne se traduise par une charge administrative plus lourde pour les doctorants ; en revanche, elle s'inquiète des conséquences de ce nouvel arrêté sur la charge de travail du secrétariat de l'ED.

Les membres du Conseil se demandent quelle est l'origine de ce texte.

Mme Doriat-Duban précise que le nouvel arrêté sera mis en place dès le 1<sup>er</sup> septembre 2016 et s'applique a priori à tous.

Mme Doriat-Duban explique au Conseil que cela risque de poser problème pour les demandes de dérogations au-delà de la troisième année (comité de thèse à constituer en urgence ? article 11).

Mme Doriat-Duban estime que cela risque également de poser problème pour les doctorants de 6<sup>ème</sup> année qui n'auront pas soutenu. Mme Doriat-Duban espère une certaine souplesse mais à condition d'avoir une date de soutenance annoncée avec un jury au moment de la demande de dérogation.

Mme Doriat-Duban explique qu'il est important que l'ED garde le contrôle sur les dérogations compte-tenu du problème d'équité de traitement.

Mme Doriat-Duban propose au Conseil de continuer à examiner toutes les demandes de réinscription en 6<sup>e</sup> année, après l'entretien du doctorant avec le comité de thèse (audition du doctorant et examen de l'avis motivé du comité de thèse). Mme Doriat-Duban propose également d'examiner les demandes de réinscription en 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> année, à la demande du directeur de thèse, du comité de suivi après entretien, du directeur de laboratoire ou de la direction de l'ED.

En ce qui concerne le comité de suivi individuel (article 13), Mme Doriat-Duban fait les propositions suivantes : un comité de suivi par thèse comprenant au moins 2 membres internes ou externes au laboratoire, choisis pour leurs compétences par rapport au sujet ; les comités de suivi sont nommés par l'ED, après proposition du directeur de thèse et avis du directeur de laboratoire lors de la première inscription. Mme Doriat-Duban ajoute que l'entretien avec le doctorant à partir de la troisième inscription peut avoir lieu lors de la journée des doctorants du laboratoire et précise qu'à l'issue de l'entretien, le comité de suivi individuel doit rédiger un rapport sur l'avancée de la thèse et la pertinence d'accorder une réinscription ; le rapport devant être transmis au plus tard le 30 septembre au moment de la demande de réinscription.

Mme Doriat-Duban précise que le comité de suivi individuel ne se prononce pas sur les options scientifiques de la thèse.

Monsieur Pierré-Caps explique qu'il souhaite que les membres des comités de suivi soient internes au laboratoire.

Monsieur Pierré-Caps demande à ce que les propositions de Mme Doriat-Duban concernant les comités de suivi lui soient envoyées et demande à ce que le vote sur le comité de suivi soit reporté en septembre 2016 après consultation des laboratoires.

Mme Doriat-Duban propose au Conseil de reporter la décision concernant les comités de suivi individuel à la rentrée de septembre.

***Le Conseil approuve à l'unanimité le report à la rentrée de la décision concernant les comités de suivi individuel.***

Mme Doriat-Duban propose au Conseil de voter favorablement à ses propositions relatives aux demandes de dérogation (examen systématique par le Conseil des dérogations pour une 6<sup>ème</sup> année et examen possible des dérogations en 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> année sur demande).

***Le Conseil approuve à l'unanimité les propositions de Mme Doriat-Duban concernant les demandes de dérogation.***

Mme Doriat-Duban répond à la question envoyée par messagerie quelques jours avant le conseil par Bruno Jeandidier concernant l'évaluation des enseignements.

Mme Doriat-Duban explique que les doctorants ont évalué les formations doctorales proposées par l'ED via un questionnaire envoyé par ADUM et que les intervenants ont été destinataires du bilan de l'évaluation. Certains intervenants ont été surpris de recevoir le bilan, n'ayant pas été informés au préalable et n'ayant pas donné leur accord pour que leur formation soit évaluée.

Mme Doriat-Duban propose donc d'informer les intervenants et de demander leur accord avant d'envoyer les questionnaires aux doctorants pour l'évaluation de leur formation. Si l'intervenant ne donne pas son accord, le questionnaire d'évaluation ne sera pas envoyé aux doctorants.

Mme Doriat-Duban clôt la réunion à 12h00.

**Maquette des formations doctorales de l'ED SJPEG pour l'année universitaire 2016/17 approuvée par le Conseil de l'ED SJPEG du 07 juillet 2016**

Unités d'Enseignement et durées <u>minimales</u> exigées	Parcours Economie	Parcours Gestion	Parcours Droit public, science politique	Parcours Droit privé, science criminelle, histoire du droit
<b>Unité d'Enseignement « Approfondissements disciplinaires »</b>  <i>30 heures</i>	<b>Recherche et carrière académique en science économique : approfondissements</b>  Pascale DURAN-VIGNERON, Jenny HELSTROFFER  <i>12 heures</i>	<b>Typologies des recherches en sciences de gestion</b>  Jean-Luc HERRMANN  et Benoit GRASSER  <i>20 heures</i>	<b>Université d'été</b>  IRENEE  <i>20 heures</i>	<b>Doctorant face à la propriété intellectuelle</b>  Jean-Luc PIOTRAUT  <i>5 heures</i>
	<b>Les grandes énigmes de la macroéconomie internationale</b>  Blaise GNIMASSOUN  <i>15 heures</i>			<b>Publier dans une revue juridique</b>  <b>Intervenant à préciser</b>  <i>4 heures</i>
		<b>Mesures en sciences de gestion</b> Coordonné par Jean-Luc Herrmann  Mathieu KACHA et Jean-Philippe NAU  <i>10 heures</i>	<b>Droit et numérique</b>  Lucie CLUZEL-METAYER  <i>6 heures</i>	<b>Présentation de la base de données CERCLAB</b>  Xavier HENRY  <i>3 heures</i>
			<b>Les enjeux actuels de l'Union européenne</b>  Yves PETIT  <i>4 heures</i>	<b>Théorie et méthodologie du Droit</b>  coordonné par Frédéric GEA  <i>10 heures</i>
<b>Unité d'Enseignements « Méthodologies et techniques de recherche »</b>  <i>30 heures</i>	<b>Modèles de durée</b>  Olivier GUILLOT et Jean-Luc HERRMANN  <i>15 heures</i>		<b>Mise en page de la thèse</b>  Marjorie DE BORTOLI / Rudy HAHUSSEAU  <i>8 heures (4 heures initiation et 4 heures perfectionnement)</i>	
	<b>Valorisation du Logiciel R (approfondissement)</b>  Max BRUCIAMACCHIE  <i>15 heures</i>		<b>Prise de parole en public</b>  Olivier RENAUDIE  <i>6 heures</i>	
			<b>Séminaire de présentation des candidatures aux fonctions d'ATER</b>  Jean-François LAFAIX  <i>2 heures</i>	

	<p><b>Econométrie des données de panel avec application sous STATA</b> Blaise GNIMASSOUN</p> <p><i>20 heures</i></p>	<p><b>Méthodologie de la recherche en droit</b></p> <p>Frédéric GEA</p> <p><i>7 heures</i></p>
		<p><b>Séminaire en langue anglaise</b></p> <p>Plusieurs intervenants (S. HARNAY, J. HELSTROFFER, O. CACHARD)</p> <p><i>20 heures</i></p>
	<p><b>Ethique de la recherche</b></p> <p>Marc DESCHAMPS</p> <p><i>4 heures</i></p>	
	<p><i>Formations aux techniques bibliographiques (offre du Service Commun de Documentation, programme « Domptez la doc ») : nombre d'heures variable</i></p>	
<p><b>Unité d'Enseignement</b> « Insertion professionnelle post-doctorat »</p> <p><i>30 heures</i></p>	<p><b>Préparation CNU Gestion</b>, Hélène DELACOUR, <i>3 heures</i></p>	<p><b>Préparation CNU Droit</b>, Alexia GARDIN, <i>2 heures</i></p>
	<p><i>Insertion professionnelle des docteurs du domaine DEG (outils d'identification et de valorisation des compétences, rencontres avec des recruteurs et des docteurs en emploi) 6 heures</i></p>	
	<p><i>Modules transversaux proposés par le Collège Lorrain des Ecoles Doctorales de Lorraine : nombre d'heures variable</i></p>	
	<p><i>Doctoriales : une semaine validée à hauteur de 30 heures</i></p>	
	<p><i>Participation, comme auditeur ou comme communicant, à une conférence scientifique ou un workshop (validé 1 heure), un colloque, séminaire, Journée de l'ED, à la Journée de rentrée de l'ED (validé 2 heures par demi-journée)</i></p>	
	<p>A. <i>Doctorant exerçant un emploi à plein temps correspondant à une insertion professionnelle avérée, dont le Cifre, pendant les trois premières années de doctorat : validé 10 heures par an (les contrats doctoraux, ATER, et équivalent sont exclus).</i></p> <p>B. <i>Stage : proportionnellement à la durée (3 ans à plein temps = 30 heures validées)</i></p> <p>C. <i>Président du bureau de l'Association des doctorants de l'ED SJPEG : 7 heures/an (maxi 21h) et membre du bureau : 5 heures/an (maxi 15h)</i></p>	
<p><b>Soit 90 heures au minimum à valider en 3 ans</b></p>		